

## **DELIBERATION N° 01 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

**Rapporteur : M. LAMY**

Conformément aux articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait lecture du Compte Administratif 2015 de la commune (budget principal). Le tableau ci-dessous résume les opérations comptables :

	Opérations de l'exercice	Reprise des résultats n-1	Total
<b>Fonctionnement</b>			
Recettes	6 444 762,00 €		<b>6 444 762,00 €</b>
Dépenses	5 803 402,88 €		<b>5 803 402,88 €</b>
Résultat de clôture	+ 641 359,12 €		<b>+ 641 359,12 €</b>
<b>Investissement</b>			
Recettes	1 336 045,61 €	2 097 526,41 €	<b>3 433 572,02 €</b>
Dépenses	912 975,65 €		<b>912 975,65 €</b>
Intégration résultats	- 35 294,10 €		<b>- 35 294,10 €</b>
Résultat de clôture	387 775,86 €	2 097 526,41 €	<b>+ 2 485 302,27 €</b>
<b>Ensemble</b>			
Recettes	7 780 807,61 €	2 097 526,41 €	<b>9 878 334,02 €</b>
Dépenses	6 716 378,53 €		<b>6 716 378,53 €</b>
Intégration résultats	- 35 294,10 €		<b>- 35 294,10 €</b>
Résultats de clôture	+ 1 029 134,98 €	2 097 526,41 €	<b>+ 3 126 661,39 €</b>

Le Compte Administratif 2015 de la commune est conforme au Compte de Gestion présenté par le Trésorier de Vandœuvre-lès-Nancy.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire se retire pour le vote.

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 14 juin 2016.

### Intervention de Monsieur le Maire :

Ce sont les ratios de 2014 puisque ceux de 2015 sont seulement votés. Ces ratios sont établis grâce à l'ensemble des comptes administratifs des communes de France.

### Intervention de Monsieur THIRIET (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

*Mesdames et messieurs les élus.*

*Ce compte-administratif met une nouvelle fois en lumière la gestion rigoureuse que vous faites des finances. Toutefois, il demeure le reflet de vos choix politiques avec lesquels nous ne sommes pas toujours d'accord, et ce même si les possibilités que vous nous offrez pour nous impliquer tendent vers le mieux. Nous attendons d'ailleurs à ce sujet que cette dynamique se prolonge. Aussi, vous l'aurez sans-doute compris, nous nous abstenons une nouvelle fois.*

*Ceci étant, avant de terminer, nous souhaiterions apporter quelques nuances quant aux propos régulièrement entendus en conseil municipal ou lors de divers événements publics, relatifs à l'état des finances de la commune. Il est vrai que le contexte national est délicat et la situation dans certaines municipalités est dramatique. Néanmoins, il convient de dédramatiser la situation concernant Ludres. Une nouvelle fois, malgré les restrictions subies, nous avons dégagé un excédent de fonctionnement supérieur à celui de 2014, alimentant un fond de roulement déjà conséquent. Autrement dit, il y a des réserves disponibles et des marges de manœuvre. Il ne s'agit pas ici de dire qu'il faudrait dépenser de manière inconsidérée, d'autant qu'il demeure quelques incertitudes. Mais l'argument qui veut que l'on n'ait pas les moyens de réaliser certains projets ou maintiens de services ne suffit pas à justifier l'ensemble de ces refus. La dépense supplémentaire induite par la réforme des rythmes scolaires, par exemple, apparaît au regard de ces éléments parfaitement absorbée pour notre commune. De même, le calendrier des mises aux normes*

*d'accessibilité est loin de constituer un gouffre, alors même que lesdites mises aux normes auraient pu être étalées sur une période bien plus grande si notre commune, comme de nombreuses autres, s'en était préoccupé dès que cette exigence est venue de l'Etat, en 2005. Nous vous remercions pour votre attention.*

Réponse de Monsieur LAMY :

Nous avons une gestion rigoureuse des finances de la commune, ce qui nous permet d'avoir des excédents de fonctionnement. Nous capitalisons sur notre réserve d'investissement afin de nous permettre d'aborder sereinement les futurs projets.

Concernant les rythmes scolaires, nous avons des recettes en atténuation mais elles ne couvrent pas les dépenses engagées.

Pour finir, le contexte actuel est délicat mais nous ne diminuerons pas les services offerts aux Ludréens. En cas de nouvelles baisses de dotation, la question se posera peut-être.

Toutefois, nous essayons de maîtriser nos dépenses (charges courantes, économies d'énergies, masse salariale, etc.) et nous allons chercher des recettes en dehors de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Réponse de Monsieur le Maire :

Vous dites que "notre gestion est rigoureuse" et je vous en remercie. Vous dites ensuite que "nous sommes sur une dynamique en termes d'échanges et de travaux, et qu'il faut que cela continue" : je ne vois pas pourquoi cela changerait si chacun apporte sa contribution.

Nous ne sommes pas en train de dramatiser. Nous disons la vérité. En effet, en 2013, nous avons environ 700 000 € de DGF, nous serons à moins de 400 000 € l'année prochaine, ou en 2018 si le dernier prélèvement s'opère sur deux exercices.

Pendant cette période, nous avons eu chaque année une dépense de 140 000 € (120 000 € nette quand on déduit les aides de l'Etat) pour les rythmes scolaires. Et nous l'avons fait. Une autre question se pose : pourquoi avoir mis en place ces rythmes scolaires ? Où est l'intérêt des enfants, notamment ceux de maternelle. Manifestement, il y a un problème sur ce point.

Nous avons des mises aux normes à faire depuis 2005 en termes d'accessibilité. Nous n'avons pas engagé les dépenses avant car je me méfie toujours des mises aux normes. En effet, en 2014, par anticipation, nous avons mis aux normes l'ascenseur suite à la parution d'un texte. Quelques mois après, une rectification est sortie : nous n'étions plus obligés de le faire. Je n'anticiperai donc plus. Les normes évoluent en permanence.

Nous avons encore 3 ans pour être aux normes d'accessibilité. Les principaux bâtiments y sont. Les autres le seront progressivement. Le pire bâtiment en termes d'accessibilité et d'économies d'énergies est le Centre Brassens mais il fera l'objet d'une nouvelle construction. Le PLU a été modifié en juin. La procédure d'appel d'offre sera ensuite lancée.

Je voudrais encore souligner quelques points importants. Nous sommes peut-être des gestionnaires rigoureux mais la qualité des services n'a pas été diminuée. Depuis 2000 et avant, le taux de la fiscalité a été maintenu. Aucune commune du Grand Nancy ne l'a fait. Nous n'avons jamais recouru à l'emprunt en dehors des gros investissements. Les efforts faits en termes de gestion sont des efforts sérieux, réfléchis et pensés, qui permettent de maintenir la qualité de vie, la fiscalité et l'investissement.

Que certaines dépenses ne correspondent pas à vos ambitions personnelles ou souhaits, je le comprends. Nous appliquons notre programme. Je respecte ce que vous dites et je trouve que vous avez fait une analyse sérieuse du compte administratif.

Vous allez voter le compte de gestion alors qu'il est conforme au compte administratif, il est simplement tenu par le trésorier payeur. Le compte administratif est juste le reflet de la politique menée par la ville.

Je remercie Monsieur MULLER et Mme VALENCE pour la tenue des comptes au sein de la Mairie.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide par 25 voix pour et 3 abstentions (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

- d'approuver le Compte Administratif 2015 de la commune (budget principal) ;
- de donner quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion.